

Suspension de la FECAGOLF



9 avril 2013 Volume VII

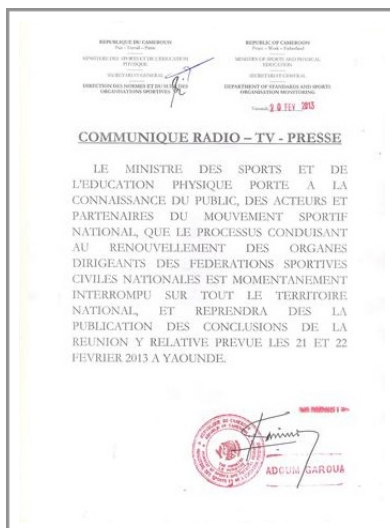
Assemblée Générale Elective programmée le 20 avril 2013

Suite à la réunion mixte paritaire MINSEP - FECAGOLF qui s'est tenue le mercredi 06 mars 2013 au Ministère des Sports et de l'Education Physique, la suspension administrative de la Fédération Camerounaise de Golf a été levée autorisant le renouvellement de ses organes dirigeants.

Par communiqué en date du 20 février 2013, le Ministre des Sports et de l'Education Physique suspendait le processus de renouvellement des organes dirigeants de toutes les Fédérations. La

attendant de rencontrer le Directeur des Normes et du Suivi des Organisations sportives (DNSOS)

Au décours de cette réunion deux propositions d'amendement de nos statuts ont été faits pour d'une part rendre les licences obligatoires et d'autre part permettre l'homologation de ligue inter-régional.



Fédération Camerounaise de Golf était informée par voie de presse de **sa suspension pour défaut de ligue**. Devant l'amalgame fait entre les suspensions pour des fautes de gestions ou des malversations financières, le Président de la Fédération a adressé un courrier par mail à toute la grande famille du golf pour clarifier les motifs de cette suspension en y joignant notamment la certification de nos comptes d'emploi sur les subventions octroyées par la tutelle, et ce, en

S'agissant des ligues

Les ligues sont des entités géographiques, communale, départementale ou régionale qui ne sont pas créées mais homologuées par la Fédération



à condition que leurs statuts soient conformes à ceux de la Fédération et à la loi du 15 juillet 2011. Une ligue nécessite par ailleurs l'existence d'au moins deux associations dans le même ressort territorial qui décident de s'organiser en ligue. Actuellement, seule 4 régions (centre, sud ouest, sud et ouest) possèdent

chacune un parcours de golf et donc au moins une association de golf. Le littoral possède un practice de golf.